

# Les jeunes et l'avenir du travail

## Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC a voté favorablement le projet d'avis qui lui a été soumis. Toutefois, il ne le considère pas pour autant comme un projet « abouti ». En effet, la saisine officielle du Premier ministre était particulièrement large et devrait donc donner matière, dans les mois qui viennent, à des « auto saisines » sur les points et sujets qui n'ont pu trouver suffisamment place dans le projet d'avis de ce jour.

La CFE-CGC retient des travaux qui ont abouti à ce projet d'avis quatre notions essentielles exprimées par les jeunes à propos du travail :

- transparence
- confiance
- bienveillance
- plaisir au travail.

Ils souhaitent, en clair, que l'humain revienne au centre des préoccupations des entreprises et administrations. Les entreprises doivent donc se réinventer pour attirer les jeunes et leur proposer un projet qui fasse sens pour les retenir. En effet, les jeunes ont des attentes élevées vis-à-vis du rôle sociétal que l'entreprise doit remplir. Ils attendent de celle-ci qu'elle participe à la lutte contre toutes les formes de discriminations et qu'elle joue également pleinement son rôle en matière de RSE et de développement durable.

Les jeunes générations attendent aussi une modification des styles de « management ». Ils attendent d'être plus fortement impliqués dans la vie de l'entreprise et de participer à une véritable « co-construction ». Dans cette perspective, il est donc indispensable que les entreprises et administrations intègrent pleinement dans le rôle du manager sa mission d'accompagnement des jeunes et lui donnent le temps suffisant pour la mener à bien. Trop souvent cette mission, pourtant essentielle, vient en supplément d'une charge de travail déjà très lourde et n'entraîne généralement aucune réelle reconnaissance.

Le Groupe de la CFE-CGC exprime par ailleurs un regret car dans la préconisation n°18, le « droit à l'erreur » n'a pas été retenu. En effet, s'agissant du management, les jeunes, comme cela vient d'être dit, ne veulent plus de la traditionnelle ligne hiérarchique et souhaitent être « accompagnés » par leurs managers de manière confiante. Dans cette perspective, il est donc indispensable d'instaurer, pour les salarié(e)s qui souhaitent innover, une véritable reconnaissance du « droit à l'erreur ».

Pour la CFE-CGC, l'erreur fait entièrement partie de l'apprentissage, du perfectionnement, de la création et de la recherche d'innovation. Cette reconnaissance d'un droit à l'erreur contribue également à améliorer les performances et le bien-être dans l'entreprise en luttant contre le stress que peuvent subir les salarié(e)s. Pour nous, les entreprises doivent s'engager dans une démarche de management positif de l'erreur.

Ces éléments nouveaux vont donc aussi dans le sens d'une modification en profondeur des modes de management. La formation initiale des managers devrait bien évidemment en tenir compte tout comme la formation tout au long de la vie.

Mais par leurs attentes élevées vis à vis du monde du travail, les jeunes interpellent tout autant les organisations syndicales. Ces dernières doivent donc agir et évoluer. Elles doivent se renouveler et adapter leurs modes de gouvernance et de communication pour associer pleinement les jeunes au dialogue social dans les différents secteurs de l'économie française.

Dans cet esprit, et pour favoriser le renouvellement de l'engagement syndical, la CFE-CGC continue de défendre deux mesures indispensables :

- pour valoriser le travail syndical, tant au niveau de l'entreprise, des administrations, des branches que de l'interprofessionnel, la proposition de réserver le bénéfice des accords signés aux seul(e)s salarié(e)s qui adhèrent aux Organisations Syndicales doit être débattue et rapidement mise en œuvre ;
- pour favoriser l'engagement syndical, une véritable reconnaissance individuelle des parcours des militant(e)s doit être mise en place. L'engagement syndical doit ainsi permettre à des jeunes ou à des moins jeunes de s'engager et de militer dans une organisation syndicale en ayant un déroulé de carrière à l'identique de ce qu'ils auraient pu avoir dans le cadre d'un parcours classique.

Pour conclure, le Groupe de la CFE-CGC souhaite vivement que cet avis alimente la réflexion du Gouvernement dans le cadre de la célébration du centenaire de l'OIT en juin 2019.